

Numéro	Infractions au règlement intérieur du RCME	Amende sociale	Retrait immédiat de la carte	Dépôt de plainte / Tribunal
1	Chasse dans une réserve balisée	100€	Oui	Eventuel
2	Chasse hors période	100€	Oui	Eventuel
3	Chasse de nuit	100€	Oui	Eventuel
4	Chasse prohibée (hors jours de chasse, intempéries, lieu interdit)	100€	Oui	Eventuel
5	Chasse les jours interdits par le Règlement intérieur	80€	Oui	Non
6	Chasse à bord d'un engin motorisé	100€	Oui	Eventuel
7	Chasse avec armes, munitions ou instruments prohibés	100€	Oui	Eventuel
8	Chasse à moins de 150m d'une habitation.	50€	Oui	Eventuel
9	Chasse en bordure de route, d'autoroute.	60€	Oui	Eventuel
10	Chasse à l'affût (à proximité des mangeoires et abreuvoirs)	60€	Oui	Non
11	Gibier(s) abattu(s) en dehors des dates autorisées	80€ x gibiers	Oui	Non
12	Chasse sans carte validée et/ou chasse sur terrain d'autrui sans autorisation	-	/	Oui
13	Chasse avant l'heure légale ou hors horaire légal	50 €	Oui	Non
14	Chasse à plus de quatre chasseurs (fusils) et/ou un maximum de 6 chiens.	80€ x fusil et/ou 20€ x chien	Oui	Non
15	Accompagnateurs jour interdit	60€	Oui	Non
16	Non respect de la tenue de sécurité.	60€	Oui	Non
17	Défaut de port de carte, de permis ou d'invitation	60€	Oui	Non
18	Destruction de pancartes, abreuvoirs, mangeoires, garennes, etc....	100€	Oui	Eventuel
19	Destruction des nids, bouchage des terriers, etc....	60€	Oui	Eventuel
20	Destruction de lignes EDF, téléphoniques ou panneaux de signalisation	100€	Oui	Eventuel
21	Destruction d'une espèce protégée ou non chassable	100€	Oui	Eventuel
22	Dépassement du tableau ou du quota journalier prévu dans le RI	50€ x gibier en plus	Oui	Non
23	Carnet de prélèvement non rendu avant la date prévue.	20 €	Non renouvellement en cas de non paiement de l'amende	Non
24	Défaut d'inscription des prises sur le carnet de prélèvement	50€	Oui	Non
25	Non respect des parkings ou des chemins interdits aux véhicules ou vignette véhicule absente	50€	Oui	Non
26	Refus de présentation du permis, de la carte ou du carnet.	60 €	Oui	Non
27	Refus de visite du carnier ou poche à gibier, etc....	60 €	Oui	Non
28	Incorrection/ outrages envers un garde, un membre du bureau ou un administrateur	-	<b>Définitive</b>	<b>Oui / tribunal</b>
29	Menace avec une arme chargée ou non. Atteinte au RCME (cf. §17 statuts)	-	<b>Définitive</b>	<b>Oui / tribunal</b>
30	Divagation de chiens	30€	Oui	Non
31	Cartouches usagées non ramassées / Perte de la carte. Perte du carnet de prélèvement	10€	Eventuel (pour la première infraction)	Non
32	Autres infractions / récidives	Décision après convocation	Oui (éventuelle exclusion définitive)	Décision après convocation

Lors du constat d'infraction par un garde assermenté du RCME, ou un membre du conseil d'administration, la carte d'adhérent sera immédiatement retirée. Elle ne sera rendue qu'après convocation et l'éventuel paiement d'une amende, **sauf pour les infractions avec exclusion définitive.**